CDU (ALLEMAGNE) · PPE · ALLEMAGNE · CORRUPTION ET INFLUENCE

Ursula von der Leyen

Présidente de la Commission européenne (depuis 2019) — affaire Les SMS avec le PDG de Pfizer : la Commission condamnée par le Tribunal de l'UE

CONDAMNÉS, C'EST DÉFINITIF

Plus aucun recours possible. Ce n'est plus une accusation, c'est un fait jugé.

Ce qui est reproché

En 2021, la présidente de la Commission a échangé des SMS avec Albert Bourla, PDG de Pfizer, pendant la négociation du plus gros contrat de vaccins de l'UE (jusqu'à 1,8 milliard de doses). Une journaliste du New York Times a demandé l'accès à ces messages. La Commission a refusé en disant ne pas les détenir. Le 14 mai 2025, le Tribunal de l'Union européenne (grande chambre, affaire T-36/23) a annulé ce refus : la Commission n'a pas expliqué de façon plausible si les SMS avaient existé, s'ils avaient été effacés, et si cet effacement était volontaire ou automatique.

Où en est la justice

> **C'est l'institution qui est condamnée, pas la personne. La Commission n'a pas fait appel : l'arrêt est définitif depuis la fin juillet 2025. Elle a annoncé une nouvelle décision « plus détaillée ». Les SMS n'ont pas été rendus publics. Le 10 juillet 2025, une motion de censure liée à cette affaire a été rejetée par le Parlement européen (175 voix pour, 360 contre, 18 abstentions).**

Source

TRIBUNAL DE L'UNION EUROPÉENNE, 14 MAI 2025, AFFAIRE T-36/23

https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=celex:62023TJ0036
https://www.euronews.com/2025/05/14/eu-commission-loses-on-all-counts-in-pfizergate-legal-case
https://www.politico.eu/article/commission-misses-deadline-to-appeal-pfizergate-judgment/